



Épargne salariale

Un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) est un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est destiné à recevoir et à investir l'épargne salariale des bénéficiaires.

Nos fonds sont gérés par la société de gestion de portefeuille PRO BTP FINANCE. Les sommes sont investies sur les marchés financiers. Vos avoirs peuvent donc varier à la hausse comme à la baisse. Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) de chaque fonds est disponible sur notre site internet www.regardbtp.com

La gamme REGARD ÉPARGNE

Une gamme variée de fonds vous permet d'investir selon vos objectifs et votre sensibilité au risque. La gamme REGARD ÉPARGNE bénéficie du label du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES)⁽¹⁾

■ REGARD ÉPARGNE Monétaire

100 % de produits monétaires

Ce fonds procure un rendement proche de celui du marché monétaire. L'indicateur de risque synthétique du FCPE est de 1 sur 7. Un horizon de placement⁽²⁾ inférieur à 3 mois est recommandé.

■ REGARD ÉPARGNE Obligataire

100 % de produits de taux (obligataires et/ou monétaires)

Ce fonds est exclusivement investi sur les produits de taux avec une répartition variable entre obligations et produits monétaires, en fonction de l'évolution des marchés. Il permet d'obtenir à moyen terme une régularité dans l'évolution de la valeur de la part ainsi qu'une rémunération supérieure à celle du marché monétaire. L'indicateur de risque synthétique du FCPE est de 2 sur 7. Cependant, un horizon de placement⁽²⁾ de 1 an est recommandé.

■ REGARD ÉPARGNE Prudent

**80 % minimum et 100 % maximum de produits de taux
20 % maximum d'actions**

Ce fonds, au prix d'une moindre régularité dans l'évolution de la part, est utilisé par les salariés qui souhaitent obtenir à moyen terme une rémunération supérieure à celle du marché obligataire, grâce à une diversification vers les actions. L'indicateur de risque synthétique du FCPE est de 3 sur 7 et un horizon de placement⁽²⁾ de 2 ans est recommandé.

■ REGARD ÉPARGNE Équilibre

**50 % minimum et 80 % maximum de produits de taux
20 % minimum et 50 % maximum d'actions**

Par une répartition variable entre actions et obligations décidée par la société de gestion en fonction de l'évolution des marchés, ce fonds permet, pour des projets à plus long terme, de rechercher un surcroît de performance des placements. L'indicateur de risque synthétique du FCPE est de 4 sur 7. Un horizon de placement⁽²⁾ de 5 ans minimum est recommandé.

■ REGARD ÉPARGNE Flexible et Solidaire

**5 % et 10 % maximum de titres solidaires
95 % maximum entre actions, obligations et monétaires**

Le FCPE aura pour vocation de contribuer au financement d'entreprises solidaires au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail, au travers du Fonds Professionnel Spécialisé «ECOFI Contrat Solidaire». Une gestion flexible et de conviction permet d'optimiser à tout moment le couple rendement/risque. L'indicateur de risque synthétique du FCPE est de 4 sur 7. L'horizon de placement⁽²⁾ recommandé est supérieur à 5 ans.

■ REGARD ÉPARGNE Dynamique

**30 % minimum et 50 % maximum de produits de taux
50 % minimum et 70 % maximum d'actions**

Ce fonds est majoritairement investi sur les actions européennes. Il doit procurer sur le long terme la performance la plus élevée possible, mais celle-ci peut connaître d'importants écarts d'une année sur l'autre. La part variable entre actions et obligations doit toutefois contribuer à limiter ces écarts. L'indicateur de risque synthétique du FCPE est de 5 sur 7. Un horizon de placement⁽²⁾ de 5 ans est recommandé.

■ REGARD ÉPARGNE Actions

**25 % maximum de produits de taux
75 % minimum et 100 % maximum d'actions**

Ce fonds est majoritairement investi sur les actions des pays de l'Union européenne. Il doit procurer sur le très long terme la performance la plus élevée possible, mais celle-ci peut connaître d'importants écarts d'une année sur l'autre. L'indicateur de risque synthétique du FCPE est de 5 sur 7. Un horizon de placement⁽²⁾ de 5 ans est recommandé.

■ REGARD ÉPARGNE PME

(fonds réservé exclusivement à la gestion pilotée du PERCO/PERCOI, non éligible à la gestion libre)

**FCPE nourricier du FCPE «LYXOR PEA PME (DR) UCITS ETF»
98 % minimum d'actions
2 % maximum de liquidités**

Le FCPE a pour vocation de contribuer au financement de petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire. Ce fonds investit en permanence 98 à 100 % de son actif en parts D-EUR du FCP «LYXOR PEA PME (DR) UCITS ETF», FCPE Actions de pays de la zone euro. L'indicateur de risque synthétique du FCPE est de 6 sur 7. L'horizon de placement⁽²⁾ recommandé est supérieur à 5 ans.

(1) Plus d'information sur www.ci-es.org

(2) L'horizon de placement ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs.



Performances de la gamme REGARD ÉPARGNE



FCPE	Profil de l'investisseur	Horizon de placement	Niveau de risque	Performances		Composition
				En 2017	Du 28/12/2012 au 29/12/2017	
REGARD ÉPARGNE Monétaire	Vous avez un projet à moins d'un an	< 3 mois	1*	-0.34 %	0.08 %	
REGARD ÉPARGNE Obligataire	Vous n'avez pas de projet immédiat et souhaitez valoriser votre épargne avec un niveau de risque modéré	1 an	2*	-0.96 %	6.70 %	
REGARD ÉPARGNE Prudent	Vous n'avez pas de projet immédiat et souhaitez valoriser votre épargne avec un niveau de risque maîtrisé	2 ans	3*	0.93 %	14.31 %	
REGARD ÉPARGNE Équilibre	Vous souhaitez dynamiser votre épargne sur le moyen terme et acceptez les fluctuations des marchés financiers	5 ans minimum	4*	3.58 %	23.01 %	
REGARD ÉPARGNE Flexible et Solidaire	Vous cherchez à dynamiser votre épargne sur le long terme en privilégiant une approche solidaire	> 5 ans	4*	4.20 %	21.76 %	
REGARD ÉPARGNE Dynamique	Vous souhaitez une gestion dynamique sur le long terme, avec un risque de fluctuations importantes sur les marchés financiers	5 ans	5*	5.20 %	28.19 %	
REGARD ÉPARGNE Actions	Vous souhaitez épargner sur le long terme, pour la retraite par exemple. Vous acceptez les variations importantes des marchés financiers	5 ans	5*	8.11 %	43.09 %	
REGARD ÉPARGNE PME	Fonds réservé exclusivement à la gestion pilotée du PERCO, non éligible à la gestion libre	> 5 ans	6*	5.00 %	15.50 %**	

Les informations fournies ici sont exactes et à jour au 31/01/2018

* Échelle de risque :



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

** Performance depuis création (05/02/2016) et non sur 5 ans

Sources : Comptes annuels ou rapports annuels de gestion 2017 des fonds. L'orientation de gestion des fonds et leur composition sont détaillées dans les documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI) téléchargeables sur le site www.regardbtp.com